

COLLOT Nicolas François

**Faisant fonction de maire du 24 novembre 1813 au 6 janvier 1814
Adjoint au maire du 4 avril 1800 au 2 avril 1814**

Nicolas-François Collot est né à Toul en 1742. Propriétaire, il est nommé adjoint au maire le 14 fructidor an (11 mai 1800). À la mort du maire Dominique Houillon, Nicolas Collot assure l'intérim. On peut donc estimer qu'il a rempli les fonctions de maire. Nicolas-François Jacquet avait été nommé adjoint à la même date que Collot mais, décédé le 9 octobre 1812, il n'avait pas été remplacé. Nicolas Husson qui a écrit une étude statistique sur cette période affirme que Jacquet est mort à la tâche.

Nicolas Collot, après la mort de son collègue Jacquet, fut chargé du logement des militaires chez l'habitant. Mission ô combien ingrate ! L'obligation d'héberger et de nourrir les militaires engendrait grogne et mécontentement tant chez les logeurs que chez les hébergés. Durant la première occupation, Collot eut une altercation avec un officier allié. Nicolas Husson raconte que le maire en fut très affecté et que cela « *détermina chez lui les germes de la maladie dont il décéda 12 à 14 mois plus tard* ». Husson s'appuyait sur le témoignage de Carot, ancien receveur municipal, qui avait été le témoin de l'incident. Nicolas Collot est décédé le 19 mai 1815.

GUERRE Paul-Alexandre

Maire de Toul du 9 janvier 1814 au 2 avril 1814

Paul-Alexandre Guerre est né à Toul le 16 avril 1781. Capitaine de cavalerie, il perd un bras durant la campagne d'Espagne en 1808. Homme intègre, estimé de ses concitoyens, le préfet fait appel à lui, le 9 janvier 1814, comme maire de Toul pour remplacer Nicolas Collot qui assure l'intérim depuis le décès du maire Dominique Houillon. Après la retraite de Russie, les armées des pays coalisés contre Napoléon s'apprêtent à envahir la France.

À peine a-t-il pris ses fonctions, qu'Alexandre Guerre reçoit, le 17 janvier, une lettre du général de la Motte, commandant la troisième division barroise, lui enjoignant de faire préparer deux cent mille rations de pain, autant de viande, de vin, d'eau de vie et cinquante mille rations de fourrage pour le corps austro-bavarois et deux corps d'armée russes qui devaient arriver le lendemain à Toul. Le maire ne répondit pas aux exigences du général de la Motte. La garnison de la ville, commandée par le commandant Chodron, ne comptait que 300 hommes malades et invalides pour la plupart. Face à un ennemi aux forces très supérieures, Chodron fut contraint de capituler. Le 20 janvier, le général de Saxe entra dans la ville à la tête de son armée.

Afin d'éviter des représailles de la part des troupes d'occupation, le maire prit un arrêté intimant à la

population de se tenir tranquille, de ne pas « *outrager ou insulter, de gestes ou de paroles, les militaires des armées alliées* ». Il conseille également aux habitants qui auraient à se plaindre des militaires de recourir à leurs chefs ou au commandant de la place : le major prussien Von Bülow. Autre problème auquel le maire fut confronté : l'approvisionnement et l'hébergement des troupes. Certains propriétaires, pour ne pas avoir à loger des militaires, quittèrent la ville. Le maire prit un arrêté obligeant les habitants qui « *iraient résider ailleurs à laisser un gardien dans leur maison avec suffisamment de provisions pour héberger les militaires* ».

Courant février, le major Von Bülow fut informé qu'il y avait des armes cachées dans le clocher de la cathédrale. Effectivement, on y découvrit une vingtaine de fusils. La répression fut brutale ; le major interdit à la population de sortir ; des escadrons de cavalerie, le sabre à la main, sillonnaient la ville pour le rappeler aux récalcitrants. Bülow, persuadé qu'une conspiration était ourdie par des Toulousains contre son armée, fit arrêter douze citoyens dont le maire Alexandre Guerre, Balland, adjoint au maire, Lallement, curé de la cathédrale, Carez (fils de Joseph), Antoine et Gouvion, conseillers municipaux. Les 12 otages furent envoyés en Allemagne pour être dirigés vers la Russie. Fort heureusement, la conclu-

sion de la paix les rendit à la liberté. Le retour des Bourbons mit fin au mandat d'Alexandre Guerre.

Durant son court mandat, Alexandre Guerre s'est acquitté de ses obligations avec équité et honnêteté. En août 1830, il retournera sur le devant de la

scène avec son élection par acclamation, dans la cour de l'hôtel de ville, comme commandant de la garde Nationale.

Alexandre Guerre, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Toul le 13 octobre 1835.

GENOT Louis Hyacinthe **Maire de Toul du 2 au 5 avril 1814**

Louis Génot est né à Toul le 14 février 1762. Avocat puis juge de paix du canton Toul-Nord, membre de la Société des Amis de la Constitution et du Comité de Surveillance, il est élu membre du conseil général de la commune en 1791 ; il le restera jusqu'en 1794 puis retrouvera un siège au conseil municipal en 1804.

Le 2 avril 1814, le major prince Von Bülow, au service du roi de Prusse et commandant les forces

d'occupation à Toul, le nomme provisoirement maire de Toul, avec comme adjoints Jean-François Croissant et Nicolas Liegey. Louis Génot n'aura pas le temps de donner la pleine mesure de son talent car trois jours plus tard, le 5 avril, le comte Alopéüs, conseiller du roi de Prusse et gouverneur de la Lorraine et du Barrois, prend un nouvel arrêté et nomme Jean-Baptiste Le Limonier de Lamarche, maire de Toul. Génot restera membre du conseil municipal. Il est mort à Toul le 13 novembre 1829.

LE LIMONIER DE LAMARCHE Jean-Baptiste **Maire de Toul du 5 avril 1814 au 7 avril 1815 et du 9 août 1815 au 21 juillet 1829**

Jean-Baptiste Le Limonier de Lamarche est né à Acigné (Ille-et-Vilaine) en 1755. Il est capitaine au régiment de Berry puis écuyer de madame Adélaïde, sœur de Louis XVI. En 1789, il participe à la rédaction du cahier des doléances de la noblesse pour le bailliage de Toul. En 1792, il émigre, avec son épouse Marie-Charlotte, née Archambault. Ils rentreront en France sous le Consulat et, le 30 brumaire an IX (21 novembre 1800), ils prêteront serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Pendant la Révolution, les propriétés que possédait Jean-Baptiste de Lamarche à Toul, Ecouves, Chaudeney et Lucey, avaient été vendues comme biens nationaux. En 1825, pour dédommagement de la vente de ses propriétés, il réclamera la somme de 5 936,10 F.

Avril 1814, Napoléon abdique ; les troupes de la coalition occupent la France. Le 5 avril, le comte Alopéüs, conseiller du roi de Prusse et gouverneur de la Lorraine et du Barrois nomme Jean-Baptiste Le Limonier de Lamarche, maire de Toul en remplacement de Louis-Hyacinthe Génot nommé trois jours plus tôt par le major prussien Von Bülow. Le 7 avril, le sous-préfet installe le conseil municipal. Jean-François

Croissant, avocat, et Jean-Baptiste Madelin assurent les fonctions d'adjoints. Lors de la même séance, le conseil vote une adresse au comte d'Artois, frère cadet de Louis XVI, « ...*enfin la ville de Toul se trouve heureuse de pouvoir vous offrir ses hommages. La ville de Toul apprend, dans le moment, l'entrée des troupes alliées dans Toul. Elle voit dans cet évènement la prochaine cessation des maux dont les Français sont accablés....* ». Cette phrase a été barrée dans le registre des délibérations du conseil municipal ! Une députation, composée du maire, de Croissant et de trois conseillers municipaux dont Génot qui a été maire durant trois jours, se rend à Nancy pour transmettre au comte d'Artois - qui régnera après Louis XVIII sous le nom de Charles X - les félicitations votées par les élus toulous. Les habitants ne sont pas oubliés et le maire fait afficher une proclamation : « *La paix vient d'être conclue entre la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Angleterre. Le traité qui la cimentera a été signé le 30 mai. Ce bonheur inespéré est dû tout entier au bon roi que le ciel nous a rendu. L'espérance précédait sa rentrée, la paix arrivait sur ses pas (...)* Puisse la providence conserver longtemps les jours précieux au père de la patrie... ». La providence céda

le pas à Napoléon et, un an plus tard, presque jour pour jour, le 7 avril 1815, Jean-Baptiste Balland, après le retour de l'empereur de l'île d'Elbe, succède à de Lamarche par la volonté du préfet impérial, le baron Bouvier du Moland.

Nous ignorons ce que fit Jean-Baptiste de Lamarche pendant les Cent Jours. Toujours est-il qu'il est réintégré, après Waterloo, dans ses fonctions de maire par le nouveau préfet royal. Tout laisse croire qu'il avait maintenu de bonnes relations avec le maire destitué Jean-Baptiste Balland puisque ce dernier reste conseiller municipal. Et, comme il se doit, le conseil vote une nouvelle adresse au roi : « *Le conseil municipal de la ville de Toul réuni s'empresse de faire parvenir à votre majesté l'expression et l'hommage de ses sentiments et de ses vœux. Organe et interprète de tous les habitants, il se trouve heureux de pouvoir assurer à votre majesté qu'elle n'a pas et n'aura pas de sujets plus dévoués et plus fidèles...* ». Parmi les signataires de cette proclamation, une vingtaine de conseillers municipaux avaient juré fidélité à l'empereur et six conseillers au moins avaient prêté le serment de haine à la Royauté et de fidélité à la République pendant la Révolution. Quel regard doit-on porter sur ce que l'on doit appeler une trahison ? Pour comprendre, il faut puiser aux sources même du passé et de l'histoire de la ville de Toul. Ses habitants tirés à hue et à dia, tant par le royaume de France que par le duché de Lorraine ou encore l'empire d'Allemagne, ont souvent dû composer et se soumettre, fût-ce au prix de leurs convictions. De la Révolution et de l'Empire, les Tulois sont sortis sans trop de dommages. Leurs reniements étaient-ils le prix à payer ?

Jean-Baptiste de Lamarche, durant ses quinze années de mandat, va œuvrer pour le développement de la ville. L'instruction, la restauration de l'hôtel de ville, le pavage des rues et l'éclairage public font partie de ses priorités. En vain, il demandera le rétablissement de Toul comme siège épiscopal. Il proposera même de restituer l'hôtel de ville à l'évêque ; en revanche il obtiendra satisfaction avec l'installation d'une garnison à Toul.

Jean Baptiste Le Limonier de Lamarche, chevalier de saint Louis et de la Légion d'honneur, connaîtra son heure de gloire avec la réception à Toul de Charles X, le 16 septembre 1828.

Charles X, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, qui aura abdicqué deux ans plus tard, est accueilli par le maire à la porte Moselle. Le souverain qui a séjourné une dizaine de jours à Nancy est escorté par la garde nationale, la gendarmerie et les dépôts du 11^e régiment de chasseurs et de dragons. Jean-Baptiste de Lamarche, après avoir offert les clés de la place au roi, prononce une allocution de bienvenue : « *Sire, j'ai l'honneur de me présenter à V.M. à la tête du corps municipal de Toul que je préside depuis l'heureux retour des Bourbons. Heureux le vieux serviteur qui peut encore saluer son roi, heureux le magistrat qui peut déposer à ses pieds les respects et les clés d'une ville qui porte pour devise pieuse, antique et fidèle* ». Le maire rappela au souverain sa précédente visite à Toul alors qu'il était dauphin. En 1820, son fils, le duc d'Angoulême, le falot époux de la fille de Marie-Antoinette, Madame Royale, avait lui aussi séjourné à Toul. Le cortège se rend ensuite à l'hôtel de ville. Nouveau discours du maire : « *J'ai l'honneur de vous présenter le conseil municipal, toujours unanime lorsqu'il s'agit de prouver son dévouement au roi et à son auguste famille. Nos pères furent heureux de saluer le bon Henri et nous venons de le retrouver en vous* ». Bien évidemment, le maire rappelait la visite à Toul du roi Henri IV. Le pauvre Charles X, depuis son arrivée à Nancy le 6 septembre, avait dû répondre à moult discours... La réponse fut brève. Le roi agréait les hommages du conseil municipal et comptait sur son dévouement. Un autre discours attendait l'hôte de la ville, celui du président du tribunal civil de Toul, discours auquel il fallut répondre. La journée n'était pas terminée : le roi reçut plusieurs notables de la ville. Ensuite il présida un banquet. Pendant le repas, le public fut autorisé à contempler le roi. La musique de la garde nationale assura la partie musicale du banquet. La visite du roi coïncidant avec l'anniversaire de la mort de Louis XVIII, il n'y eut pas de bal et, de toutes façons, précisèrent les autorités avec un peu d'amer-tume, il n'y avait pas de local assez vaste pour une telle manifestation. Charles dormit à l'hôtel de ville. Vers quatre heures du matin, il entendit la messe dans sa chambre, messe célébrée par Mgr de Forbin Janson, évêque de Nancy. Ensuite, à cinq heures, sa majesté monta dans une voiture, en direction de Troyes où l'attendaient les autorités et leur lot de discours.

La visite de Charles X à Toul ne coûta pas moins de 3000 F à la ville. Le maire, pour faire face à cette

dépense, décida de louer à des associations les salons de l'hôtel de ville ainsi qu'un appartement situé au rez-de-chaussée, le premier étage étant déjà en partie loué à la sous-préfecture.

Jean-Baptiste BALLAND

Maire de Toul du 27 mars 1815 au 9 août 1815.

Jean-Baptiste Balland est né à Toul le 9 décembre 1768. Dans un premier temps, il choisit la carrière des armes où il accède au grade de capitaine puis il quitte l'armée et suit des études de droit. Avant d'être nommé juge au tribunal de Toul, il exerce pendant quelques années la profession d'avocat.

Acquis à la Révolution, en 1793 il adhère à la Société des Amis de la Constitution. Le 12 janvier 1814, le préfet de la Meurthe, le baron Joseph de Mique nomme Jean-Baptiste Balland adjoint au maire. Durant l'occupation, après la première abdication de Napoléon, des armes sont découvertes dans un des clochers de la cathédrale. Douze notables sont arrêtés dont le maire Alexandre Guerre et Jean-Baptiste Balland. Les douze otages sont envoyés en Allemagne. La signature de la paix entre la France et les alliés leur épargnera d'être internés en Russie.

Le 27 mars 1815, le préfet impérial de la Meurthe, le baron Bouvier du Molarde qui doit sa nomination au rétablissement de l'Empire, prend un arrêté d'urgence et nomme, provisoirement, Jean-Baptiste Balland maire de Toul en remplacement de Jean-Baptiste Le Limonier de la Marche. La nomination de Balland deviendra effective le 29 avril.

Le 28 mars, le conseil municipal, de concert avec le sous-préfet, vote une adresse à Napoléon : « *Sire, la ville de Toul et les communes rurales de l'arrondissement ont célébré avec les plus vifs transports d'allégresse le retour de votre majesté impériale... Cet heureux événement calme toutes les inquiétudes et rassure toutes les espérances de l'armée, de la patrie, après vingt-cinq ans de triomphe et de gloire. Nos droits reconquis au prix du sang de tant de braves sont désormais à l'abri de toutes atteintes. En donnant à la France une constitution libérale en rapport avec les premières du siècle, votre majesté garantira les bienfaits de notre régénération politique et consolidera pour toujours l'édifice de la liberté et du bon sens*

En 1829, le maire, âgé de 74 ans voit sa santé décliner. En juillet, il doit démissionner et décède le 29 de ce mois.

public ». Cette transcription sur le registre des délibérations n'est suivie d'aucune signature.

Le 2 mai, les fonctionnaires et le corps municipal prêtent serment, un serment adapté au nouveau régime : « *Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'empereur* ». Quelle valeur peut-on donner à ce serment ? Les mêmes avaient juré fidélité à Louis XVIII, lors de la première Restauration, et prêteront serment au même Louis XVIII après Waterloo.

Pendant les Cent Jours où la France est de nouveau en guerre, Balland doit, comme ses prédécesseurs, répondre au problème de l'hébergement des militaires, mais cela ne l'empêche pas de penser à moderniser la ville. Le 29 avril, il prend un arrêté d'alignement des rues afin d'améliorer la circulation des voitures. Le 8 mai, le conseil municipal décide que deux sergents précéderont les élus lors des manifestations. La tenue des sergents est décrite dans les moindres détails dans le registre des délibérations. Le 27 mai, le maire fait approuver des travaux dans l'aile droite de l'hôtel de ville. Le 21 juin, trois jours après Waterloo, le conseil municipal se penche sur les tarifs pour la perception des droits sur le vin.

Le 22 juin, Napoléon abdique pour la deuxième fois. Le cours des choses aurait pu être changé si les corps-francs stationnés à Foug avaient arrêté une voiture passant à proximité des bois de la commune dans laquelle se trouvaient les empereurs d'Autriche, de Russie, et le roi de Prusse. Les partisans pensaient que la voiture était occupée par les aides de camp et ils préférèrent ne pas intervenir.

Le 7 juillet, une ordonnance royale confirme Jean-Baptiste Le Limonier comme maire de Toul, comme s'il avait toujours été en poste. Il ne reprendra ses fonctions que le 14 août. Le 15 juillet, Jean-Baptiste Balland s'adresse aux habitants : il regarde,

sans trop de flagornerie, comme un bienfait l'abdication de Napoléon et le retour de Louis XVIII. Il a une pensée et s'inquiète pour ceux qui ont versé leur sang pour la patrie « *...et ceux-ci pourraient-ils concevoir quelque inquiétude sur la conservation des honneurs et des récompenses qu'ils ont si justement mérités?* ». Et puis, avec courage, il précise le fond de sa pensée « *L'hérédité du trône, établie pour l'avantage du peuple, est sujette à d'égaux inconvénients, quelle que soit la famille qui l'occupe : à un monarque sage et doué de la fermeté de caractère nécessaire à un souverain, peut succéder un prince faible et peu propre à porter une couronne ; c'est dans la loi constitutionnelle de l'État que les citoyens trouvent une garantie suffisante d'une bonne administration* ». Balland pensait-il au

frère du roi, le futur Charles X, et à son règne qui a conduit à la Révolution de 1830 ? Balland conclut sa proclamation en assumant son attitude lors du retour de Napoléon de l'île, se dit prêt à en rendre compte et forme des vœux « *pour voir bientôt et pour jamais la fin des révolutions qui ont trop longtemps ensanglanté la France et l'Europe...* ».

Le 7 août, le conseil municipal, à l'instigation du maire Jean-Baptiste Balland, décerne une médaille en or à Teissin, sous-préfet impérial, qui doit être remplacé par un royaliste, Villot. Lors de la même séance, les conseillers votent à l'unanimité leur reconnaissance au maire sortant. Jean-Baptiste Balland restera conseiller municipal. Il est décédé à Toul le 18 mai 1851.

CROISSANT Jean-François

Maire de Toul du 2 août 1829 au 25 février 1848, conseiller général de la Meurthe canton Toul-Sud de 1832 à 1848, député de Toul de 1834 à 1848

Jean-François Croissant est né le 3 décembre 1775 à Remiremont. Après ses études de droit, il est avoué à Toul puis il vend sa charge et devient avocat et bâtonnier près le tribunal de Toul. En 1811, il est nommé conseiller municipal de Toul par arrêt préfectoral et est adjoint au maire le 5 mai 1814 par décret impérial. La municipalité est alors présidée par un maire royaliste, Jean-Baptiste Le Limonier de la Marche. Jean-François Croissant sera confirmé dans

ses fonctions d'adjoint au maire pendant les Cent Jours et après la seconde Restauration. Le 2 août 1829, après avoir assuré plusieurs fois la présidence du conseil municipal durant les absences du maire pour cause de maladie, il est nommé maire de Toul.

En 1830, durant les Trois Glorieuses, Jean-François Croissant, qui avait en 1815 applaudi sans état d'âme au retour des Bourbons, à celui de Napoléon et à la deuxième Restauration, proclame l'appel aux Français du duc d'Orléans, le futur Louis Philippe. C'est donc naturellement qu'il se rallie au nouveau régime. Le 20 août, il fait voter par le conseil municipal une adresse à « *Sa Majesté Louis Philippe ... En acceptant le trône que l'amour des Français vous a offert, vous avez réveillé toutes les espérances que la dynastie déchue n'a pas, de sa vie, voulu satisfaire...* » et Jean-François Croissant qui avait prêté serment à Napoléon, à Louis XVIII, à Charles X, jure « *fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.* »



Jean François Croissant.

Dès le 1^{er} août, il réorganise la garde nationale. Les habitants qui avaient répondu à l'invitation du maire de se rendre dans la cour de l'hôtel de ville, élisent par acclamation Paul-Alexandre Guerre, ancien maire de Toul, commandant du bataillon de la garde nationale. Cette troupe forte de 800 hommes fut aussitôt armée.

En 1832, Croissant est élu conseiller général du canton Toul-Sud et, le 27 décembre 1834, député du 5^e collège de la Meurthe. Les électeurs lui avaient accordé 91 voix sur 189 inscrits. Il succédait à l'amiral de Rigny. Au Palais Bourbon, il siège sur les bancs de la majorité et s'inscrit au groupe des doctrinaires. Il sera réélu député en 1837, 1839, 1842 et 1846, avec de confortables majorités.

Comme député, il soutint toutes les propositions gouvernementales. En 1845, il votera contre la réforme électorale. Son soutien sans faille à Guizot le rendra impopulaire auprès de ses concitoyens. Le mode d'élection où, seuls, les citoyens les plus imposés avaient le droit de vote ne pouvait que favoriser l'élection de notables comme Croissant qui se succédera à lui-même pendant sept mandats. Durant les 19 ans pendant lesquels il a été maire de Toul, Jean-François Croissant s'attacha à rendre la ville plus agréable. Il entreprit de faire paver les rues et fit installer l'éclairage public.

La cathédrale, la collégiale Saint-Gengoult et l'hôtel de ville furent l'objet de travaux importants. En 1828, le budget de la ville était de 62 340 F, et 92 000 en 1848.

Lorsque la Révolution de 1848 éclate, Jean-François Croissant se trouve à Paris et, jusqu'à la chute du régime, il soutient Guizot. À Toul, les adjoints démissionnent et une commission municipale est élue. Les habitants accueillent avec joie la chute de Louis-Philippe et, pour se rappeler au bon souvenir du maire, ils promènent son effigie à travers les rues de la ville. Le mannequin personnifiant le maire de Toul fut la proie des flammes place d'Orléans (place de la République). Nous verrons que la manifestation dégénéra. Le 13 mars, un arrêté du commissaire provisoire de la Meurthe, révoque le maire de Toul. Jean-François Croissant demeura à Paris où il mourut le 18 décembre 1855.

DIDELOT Joseph-André

Maire de Toul du 14 mars 1848 au 2 janvier 1851, conseiller général de Toul-Sud

Didelot Joseph-André est né à Vadonville dans la Meuse en 1789. Licencié en droit, il exerce la profession d'avocat à Toul. En 1829, il entre au conseil municipal. Nous avons vu que les événements de février 1848 avaient provoqué la révocation du maire de Toul, Jean-François Croissant.

Le 26 février 1848, les deux adjoints au maire de Toul, Norroy et Drouard, qui avaient été nommés par le pouvoir royaliste, anticipant la révocation du maire qui, à cette date, se trouvait à Paris, déclarèrent se démettre de leur fonction d'adjoints. Le conseil municipal, pour faire face à ces démissions, désigna cinq conseillers municipaux : Didelot, avocat, Bancel, docteur en médecine, Balland, juge de paix, Daulnoy, notaire, Hussenet, ancien notaire, et deux citoyens, Régnier, vétérinaire, et Louis Naquard, docteur en médecine, pour constituer une commission municipale chargée des affaires de la ville. Didelot est élu, par ses pairs, président de la commission municipale. Deux jours après, le 28 février, il est confronté à des manifestations de protestation contre l'administration des contributions indirectes.



Joseph André Didelot

Ce jour-là, les habitants qui fêtaient la chute de Louis-Philippe, brûlèrent un mannequin représentant le maire Jean-François Croissant. Ensuite, les choses se gâtèrent. Depuis plusieurs mois, une partie des manifestants voulait en découdre avec les agents de l'administration des contributions indirectes. Après avoir envahi et saccagé les bureaux des impôts, les manifestants s'emparèrent des registres et les brûlèrent place Croix de Fûe aux cris de « *Vive la République ! À mort les rats !* » (agents de la régie des impôts).

Ces agents, qui depuis de longues années attiraient la haine des vigneron et des débitants de boissons, s'étaient enfuis de la ville. Didelot, président de la commission municipale, obtint du commissaire du gouvernement qu'un autre mode de calcul des impôts sur les boissons soit institué et le calme revint mais pour quelques mois seulement. Après son succès auprès des vigneron et des débitants de boissons, Didelot invite, le 5 mars, la population à fêter l'avènement de la République. La veille, la commission provisoire adressait à la population la déclaration suivante : « *Vous avez accueilli avec transport l'avènement de la République Française qui vous appelle aux plus grandes destinées du monde, et la chute d'un gouvernement qui ne reposait que sur l'immoralité, l'égoïsme et la corruption....* ». Le lendemain, les habitants répondent à l'invitation de Didelot ; la ville est en liesse ; oubliées les manifestations du 28 février, la commission municipale a fait illuminer les bâtiments publics. Des bals ont lieu sur les différentes places de la ville et la population défile, cette fois, dans la joie et la bonne humeur, sans débordement.

Le 14 mars, les commissaires du gouvernement provisoire pour le département de la Meurthe révoquèrent Jean-François Croissant et nommèrent Joseph Didelot maire de Toul. François Drouard qui était adjoint au maire dans la municipalité précédente est confirmé dans ces fonctions. En revanche, l'autre adjoint, Noroy, est révoqué ; il est remplacé par le docteur Bancel.

Lors des manifestations du 28 février, en promettant l'allègement de l'impôt sur les boissons, Didelot avait obtenu que le calme revienne. Malheureusement, un décret du gouvernement provisoire du 31 mars, sur les taxes à percevoir sur les boissons, remettait tout en cause. Le nouveau mode de cal-

cul des droits sur les boissons pénalisait, non seulement les producteurs et les marchands de vin, mais également les consommateurs. Aussi le nouveau décret fût-il très mal accueilli. Un marchand de vin et fabricant de vinaigre de Toul, Jean-Baptiste Bezel fut la cause d'un soulèvement populaire. Bezel qui refusait l'entrée des agents de la régie dans sa cave fut sur le point d'être arrêté. La population, qui avait été conditionnée par une distribution de tracts, s'opposa à l'arrestation de Bezel. La manifestation prit une telle tournure que le préfet se déplaça à Toul. Après une tentative infructueuse pour rencontrer Bezel à la mairie ou à son domicile, les manifestants envahirent l'hôtel de ville et insultèrent le préfet et le maire. Ce dernier reçut quelques coups et essuya plusieurs crachats. Il fallut l'intervention de l'armée pour ramener l'ordre. Les perturbateurs répondirent de leurs actes devant le tribunal correctionnel de Toul. Ceux qui avaient joué un rôle secondaire furent condamnés à des amendes et à des peines de prison de trois jours à quatre mois ; les autres se retrouvèrent devant les assises ; le jugement les acquitta. Quant au décret, il fut retiré et remplacé par un autre. Didelot, qui avait pressenti les conséquences du premier décret du gouvernement et qui avait interpellé le sous-préfet, dut ressentir les insultes dont il avait été l'objet comme une injustice. Le 10 avril 1848 avait été planté, à Toul, l'arbre de la liberté en présence de M. de Vallerot, sous-commissaire du gouvernement, des autorités civiles et militaires, de l'abbé Georges, curé de la cathédrale, et du rabbin de Nancy.

Le 30 juillet, les élections municipales donnèrent une éclatante victoire à Joseph Didelot qui arriva quatrième sur les vingt-trois conseillers municipaux élus. C'est donc tout naturellement qu'il fut réélu maire de Toul par ses collègues du conseil municipal. Le docteur Bancel était, lui aussi, reconduit dans ses fonctions d'adjoint. En revanche, Drouard était remplacé par Daulnoy, notaire.

Lors de l'élection présidentielle, le maire, les adjoints et plusieurs conseillers soutinrent la candidature du général Cavaignac contre le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Après l'échec du général, les élus toulousins lui adressèrent une adresse de sympathie : « *Notre espoir ne s'est pas réalisé, un nom qui, s'il fut grand dans la guerre, ne le fut jamais dans les fastes de la liberté..., un nom illustre a prévalu...* »

Le 2 janvier 1851, Joseph Didelot ayant été nommé juge de paix du canton de Thiaucourt, est contraint de démissionner. Pendant les deux années durant lesquelles il présida aux destinées de la ville de Toul et compte tenu des événements, il n'eut guère le loisir de réaliser de grands projets. On lui doit néanmoins la construction d'un lavoir public, d'un dispensaire pour les filles de joie, d'avoir contracté un emprunt de 40 000 F pour l'achat d'un terrain en vue d'aménager un camp de manœuvres. C'est son successeur qui mènera à terme ce dernier projet. Il convient d'ajouter que le court mandat de Joseph Didelot fut contrarié par les mauvais rapports établis entre le maire et la commission des Monuments Historiques concernant des travaux de restauration de la cathédrale. Le maire prétendait assurer la maîtrise d'œuvre des tra-

vaux alors que l'architecte des Monuments Historiques revendiquait cette responsabilité qui, au bout du compte, lui revint. Malheureusement, cette polémique engendra, par suite d'erreurs de part et d'autre, des dégradations supplémentaires à l'édifice et un surcoût des travaux. À noter que la commission des Monuments Historiques demanda au ministre la révocation du maire de Toul. Cette affaire trouva son terme le 16 août 1850 (voir Etudes Toulaises n°10). Comme nous l'avons vu, cinq mois plus tard, Joseph Didelot sera nommé juge de paix à Thiaucourt et contraint de démissionner. Sa nomination à Thiaucourt répondait-elle à une mise à l'écart de la mairie de Toul ? La question reste posée. Joseph Didelot est mort à Thiaucourt le 3 avril 1859.

François DROUARD

Maire de Toul du 9.12.1851 au 14.6.1860

François Drouard est né à Lauterbourg (Bas-Rhin) le 25 juin 1786. Militaire de carrière, il participe aux campagnes de l'Empire. Officier de la Légion d'Honneur, de Saint-Louis et médaillé de Sainte-Hélène, il est major lorsqu'il prend sa retraite de l'armée et choisit de venir s'établir à Toul. En 1834, bien qu'étant « *étranger à la ville* », comme le soulignera Nicolas Husson lors de l'oraison funèbre qu'il prononcera sur la tombe de François Drouard, il est élu conseiller municipal. Un an plus tard, il succède à Paul-Alexandre Guerre à la tête de la garde nationale. En 1840, il est nommé adjoint au maire ; il le restera jusqu'en 1848.

Nous avons vu que le maire, Joseph Didelot, avait démissionné le 2 janvier 1851. Guillaume Bancel 1^{er} adjoint ayant lui aussi démissionné, c'est Jean-Baptiste Daulnoy qui assurera l'intérim jusqu'au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851.

Le 5 décembre, lors du conseil municipal qu'il préside, Daulnoy informe l'assemblée « *que, par suite de la grave mesure prise par le gouvernement dans l'acte du 2 décembre, il savait être sous le coup d'une suspension de la part de l'autorité supérieure et que, voulant aller au devant, il venait d'adresser à monsieur le sous-préfet sa démission d'adjoint faisant fonction de maire..* ». Daulnoy sera réélu conseiller municipal.



François Drouard.

Le 9 décembre, De Sivry, préfet de la Meurthe, prend un arrêté aux termes duquel il nomme François Drouard, officier supérieur en retraite, maire de Toul.

Sigisbert Aubry et Nicolas Husson sont nommés adjoints au maire. François Drouard, dans un souci de légitimité, demande et obtient le consentement de ses collègues du conseil municipal.

Le 17 juillet 1852, le prince président Louis-Napoléon est reçu en gare de Toul à l'occasion de la tournée qu'il effectue dans les départements.

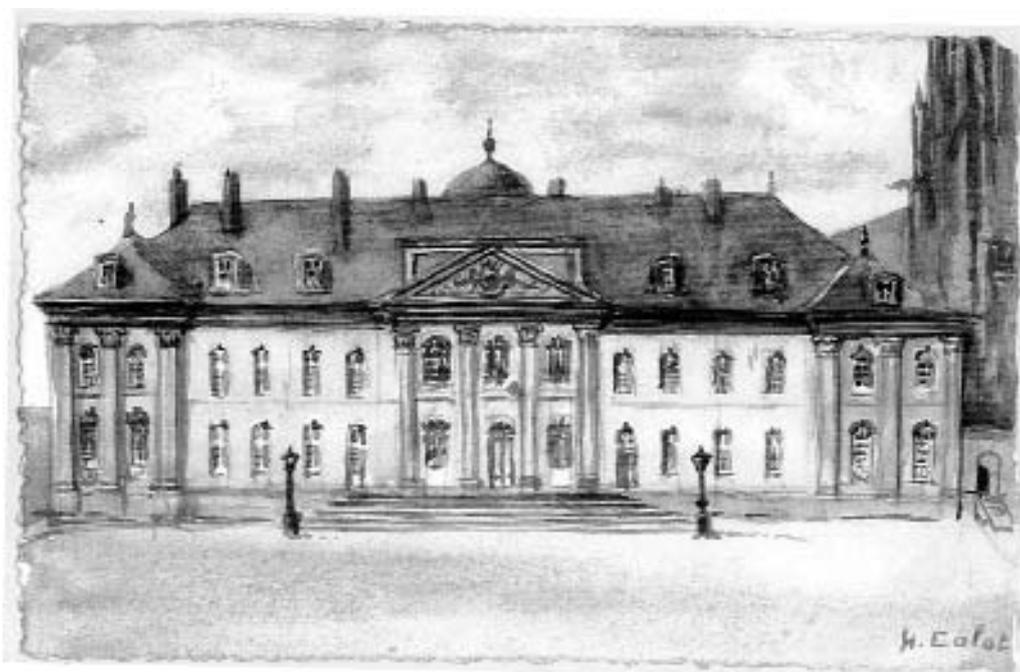
François Drouard, lorsqu'il était à l'armée, était surnommé "le paternel", surnom repris par ses administrés. Lors de la disette de 1853 et de l'épidémie de choléra de 1854, il mit toute son énergie pour combattre ces deux fléaux. François Drouard, qui se défendait d'être un homme de parti, souscrit au coup d'État du 2 décembre et à l'avènement du Second Empire. Il fit voter des adresses à chaque événement marquant l'Empire (attentat contre Napoléon III, mariage de ce dernier et naissance de son fils Louis-Napoléon). Le 1^{er} décembre 1852, veille du coup d'État par Louis Napoléon, onze conseillers municipaux sur vingt-trois, dont le maire, adressent au futur empereur l'adresse suivante : « *A.S.M. Napoléon III, empereur des Français. La France tout entière a sanctionné l'acte du Sénat. Elle veut l'Empire et huit millions de suffrages vous appellent au trône... Le conseil municipal de Toul, réuni extraordinairement au sujet de la fête pour*

la proclamation de l'Empire, vient avant tout saluer votre Majesté et lui offrir l'assurance de son loyal concours et de son respectueux dévouement. Nous sommes, Sire, de votre Majesté les très humbles et obéissants serviteurs ».

À l'actif de François Drouard on notera : la création de promenades à la Porte de France, la remise en état et la construction de nouvelles fontaines, la restauration de la cathédrale et de la collégiale Saint-Gengoult, l'installation du bureau télégraphique à la mairie et l'aménagement d'un champ de manœuvres à Dommartin.

En 1860, il démissionne mais reste conseiller municipal. En 1870, il décline l'appel de ses concitoyens pour son maintien au conseil municipal, « *Je sens, disait-il, que, chez moi, l'existence s'éteint et les intérêts de la ville ne doivent pas en souffrir ».*

François Drouard décède le 2 janvier 1873. La mort ne lui aura pas permis de voir les troupes d'occupation évacuer la ville, leur départ ayant eu lieu le 31 juillet de la même année. Au total, il a siégé 36 ans à l'hôtel de ville dont 8 ans comme adjoint au maire et 10 ans comme premier magistrat



L'hôtel de ville de Toul peint par Henri Callot vers 1916